COMPTE RENDU
De la **séance de Conseil Municipal,**
**Du vendredi 20 juin 2014 à 20 h 30**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014
Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN — Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. PEREON – M. DESHAYES – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HEBERT – Mme LETANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme LALOUE
Absents excusés : M. ADAM (pouvoir à M. MENARD)
Secrétaire de séance : Mme France LETANT

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

1. **Approbation des comptes-rendus des séances précédentes**
   Les comptes-rendus de séance du 14 avril et du 12 mai 2014 sont approuvés à l'unanimité

2. **Rythmes scolaires**

- Lors de la séance du 19 décembre 2013 et du 12 mai 2014, les horaires scolaires ont été fixés comme suit :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|
| 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 11 h 45 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement |
| 12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne | 12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne | | 12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne | 12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne |
| 13 h 45 à 15 h 15 T.A.P | 13 h 45 à 16 h 15 Enseignement | | 13 h 45 à 16 h 15 Enseignement | 13 h 45 à 15 h 15 T.A.P * |
| 15 h 15 à 16 h 15 enseignement | | | | 15 h 15 à 16 h 15 enseignement |

Suite aux divers échanges avec l'école, les parents d'élèves et la cantine scolaire, le conseil décide de modifier les horaires de l'après-midi, sous réserve de validation du conseil d'école prévu le 24 juin 2014 :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|
| 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 11 h 45 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement | 8 h 45 à 12 h 15 enseignement |
| 12 h 15 à 13 h 50 Pause méridienne | 12 h 15 à 14 h 00 Pause méridienne | | 12 h 15 à 14 h 00 Pause méridienne | 12 h 15 à 13 h 50 Pause méridienne |
| 13 h 50 à 15 h 20 T.A.P | 14 h 00 à 16 h 30 Enseignement | | 14 h 00 à 16 h 30 Enseignement | 13 h 50 à 15 h 20 T.A.P |
| 15 h 20 à 15 h 30 Période de transition | | | | 15 h 20 à 15 h 30 Période de transition |
| 15 h 30 à 16 h 30 enseignement | | | | 15 h 30 à 16 h 30 enseignement |

La sortie de classe prévue initialement à 16 h 15 posaient des difficultés aux parents notamment pour les familles récupérant un collégien ou un lycéen arrivant à 16 h35. De plus la transition entre les T.A.P. et la période d'enseignement favorisera les déplacements des enfants entre les différents lieux. Cette période sera sous la responsabilité des enseignants.
La fin des cours à 16 h 30 permet de maintenir le même rythme qu'actuellement.

- Temps d'accueil périscolaire (TAP):

L'organisation des animations pendant les TAP nécessite de conclure des conventions avec les différents acteurs afin de préciser les engagements respectifs. Le conseil décide d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions pour les animations et pour la coordination assurée par l'éducatrice sportive du SIPEV.
Ce projet est positif dans la mesure où des activités variées sont proposées. Le nouvel aménagement des heures de cours, le matin, devrait permettre aux enfants, un meilleur apprentissage et une meilleure concentration en classe pour les matières générales.

L'aide financière prévue initialement pour une seule année, sera reconduite pour l'année scolaire 2015-2016. Si tel est le cas, Monsieur MENARD ne souhaite pas demander de participation financière pour ces deux années. A ce jour, le coût de mise en œuvre des activités est estimé à 300 € par enfant.
Lors de la réunion publique du 5 juin, le faible nombre de parents présents a apprécié la présence des futurs intervenants et a salué la variété des animations.
Monsieur HEBERT rappelle qu'il avait été envisagé de constituer une association support. Cette solution est non retenue au vu de la responsabilité de la commune et plus particulièrement de celle du Maire dans l'organisation des T.A.P.
Madame BOYER rappelle que la cantine est gérée par une association, mais la surveillance reste assurée par les agents municipaux. Si la gestion devait être confiée à une association, il faudrait envisager un délégation de service public.

3. **Personnel** : suppression/création d'un poste d'adjoint administratif

En raison de la charge de travail du secrétariat de mairie, le conseil décide de :
- supprimer le poste d'adjoint administratif 2ème classe, à 30/35ème
  et de
- créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet.

Cette modification permettra une présence de l'agent d'accueil plus importante sur les périodes de congés.
Le temps de travail assuré par l'agent, à l'école, est maintenu, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 13 heures par semaine scolaire.

4. **Jurés d'assises** : tirage au sort

Suite à la sollicitation du Préfet, le conseil procède au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2015. Outre la condition d'être titulaire des droits civiques, seuls peuvent être tirés au sort les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans, l'année qui suit le tirage au sort.
Sont tirés au sort, sur la liste électorale :
- Madame Laurène THIERRY, n° 936
- Madame Martine DOUCHEZ, épouse PLOUX, n° 295,
- Madame Marie-Christine MONNEREAU épouse GAZEAU, n° 678

5. **Commissions municipales**

*Commission « Communication »*

* Les actions en terme de communication retenues par la commission sont :
- Renforcer les échanges entre la Mairie et la population avec les brèves, le bulletin municipal et le site géré par le club informatique. Concernant la brève, Monsieur MENARD demande qu'elle soit distribuée le plus rapidement possible pour une meilleure information des villiersois.
- Renforcer les moyens d'expression plus directs
- Organiser ou aider l'organisation de manifestations favorisant les liens
- Mise en place de réunions publiques ; trois se sont déjà tenues sur : la maison des associations, les acteurs économiques et sur la mise en œuvre des rythmes scolaires,
- Encourager la population à prendre des initiatives.

* L'agenda présentant un intérêt relatif ne sera pas réédité pour l'année 2015, le contrat triennal n'a pas été reconduit avec Media Diffusion. De nouveaux supports de communication sont envisagés, tels qu'un panneau d'affichage électronique et de nouveaux panneaux d'information avec un attrait pour le regard.
Il est envisagé de communiquer le plus possible par mail ; il faut au préalable vérifier la réglementation et notamment se rapprocher de la CNIL. Il n'est pas envisagé de supprimer les supports papier.

* La commune pourra également utiliser le site internet de la Communauté du Vendômois Rural.

*Commission « Voirie »* :
Cette commission s'est réunie deux fois pour établir un état des lieux des voiries et le relevé des anomalies. La prochaine réunion permettra de définir les priorités en tenant compte du budget prévu de 40.000 €.
Il est, en outre, envisagé de prolonger l'éclairage public sur l'avenue du Petit Thouars et d'y réaliser un chemin piéton.
Monsieur PIGOREAU va se rapprocher de Messieurs Philippe MINIER et Michel PRENANT, concernant l'éclairage de Villipoupin.
Il est rappelé que l'entretien de l'éclairage public fait parti des compétences transférées à la Communauté du Vendômois Rural.

*Commission « Urbanisme – Environnement »*
La loi oblige la commune à supprimer les produits phytosanitaires d'ici 2020. Mme MARTIN va se rapprocher du CDPNE (comité départemental de protection de la nature et de l'environnement) pour la mise en œuvre de la législation ; les agents municipaux seront associés au projet.
Dès à présent, la commune a réduit l'usage des produits proscrits. Monsieur JUMERT suggère d'inciter la population à nettoyer les herbes devant chez eux.
Il est demandé d'étudier la possibilité règlementaire pour une délégation d'arrachage des herbes par les villiersois.
Madame LETANT suggère d'installer des trottoirs végétaux.
Madame MARTIN propose de créer un groupe de travail pour mettre en place une politique valorisante.

6. **Feu d'artifice** : organisation du 13 juillet

Une réunion a eu lieu le jeudi 19 juin pour préciser les modalités d'organisation de la soirée du 13 juillet entre le barbecue, la retransmission de la finale de la coupe du monde de football sur grand écran, le tir du feu d'artifice et le bal des pompiers. Le comité des fêtes, les pompiers, la société musicale et le club de foot étaient présents. Une visite au plan d'eau a permis de définir les emplacements de chacun : le comité des fêtes s'installera, comme d'habitude, auprès de l'accueil du plan d'eau ; le grand écran sera installé entre l'accueil et la baignade, le club de foot y tiendra une buvette. Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures, à l'issue du temps règlementaire du match de foot. La société musicale assurera une prestation à partir de 19 h 30.
Un parking sera installé à proximité de la base nautique.
Des barrières de sécurité seront installées de part et d'autres du grand écran.
Monsieur MENARD demande des bénévoles pour cette soirée festive : Mmes BLONDEAU, BOYER, MARTIN, FERNANDES-PENTEADO et Messieurs MENARD, PIGOREAU, HEBERT, DESHAYES (selon la moisson) seront présents ainsi que Bruno MENARD et trois amis. Les volontaires sont les bienvenus.
Le comité des fêtes fait également appel aux bénévoles pour le nettoyage du site, le 14 juillet à partir 9 h.
La revue des pompiers aura lieu à 11 h au local des pompiers.

7. **Comptes-rendus des activités intercommunales**

Monsieur MENARD rapporte le résultat des élections au sein du SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui définit les orientations en matière d'urbanisme s'imposant aux communes et aux documents d'urbanisme locaux.
Président : Monsieur Nicolas HASLE (CPV) ; 1er Vice-Président : Monsieur Philippe MINIER,
2ème vice-président : Monsieur A. JOURDAIN
Pour rappel, le SCOT regroupe les 22 communes des communautés du vendômois rural et du pays de Vendôme.
La loi ALUR imposant d'avoir un plan local d'urbanisme intercommunal sera présentée lors d'une prochaine séance de conseil.
Les P.L.U. doivent être grenellisés, ce qui est le cas de celui de Villiers sur Loir.

Le bureau de la Communauté du Vendômois Rural a lancé le marché pour l'aménagement de l'entrée de bourg. La commission d'appel d'offres statuera le 2 juillet.

Le projet de logements sociaux de Villiers sur Loir va faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), d'un montant de 18.000 €.

La Communauté du Vendômois Rural informe que le transport à la demande organisé par le Conseil Général, au prix de 2 €, fonctionne ; il est important de communiquer.

Concernant l'intercommunalité, Monsieur MENARD précise les termes de la loi qui sera soumise au Sénat, très prochainement : les futures communautés de communes devront compter au moins 20.000 habitants ; ce qui remet en cause la plupart des communautés de communes de l'arrondissement.
Le préfet doit définir le futur schéma avant le mois de décembre 2015, pour une mise en œuvre définitive en 2017. Le conseil municipal de chaque commune devra se prononcer. Actuellement, les avis divergent au sein de la communauté du vendômois rural.

**8. <u>Urbanisme</u>** : décisions

Monsieur le Maire rapporte au conseil les décisions prises en matière d'urbanisme relatives droit de préemption urbain.

| N° Décision | Adresses | parcelles |
|---|---|---|
| **1** | Rue de la Couture | AC 179 |
| **2** | 10 avenue du Petit Thouars | AD 205 |
| **3** | 21 avenue du 11 novembre | AC 206, 207 |
| **4** | 6 rue Besnard Ferron | AE 154, 156, 163, 203 |
| **5** | Rue de la Garelière | AE 157 |
| **6** | Rue de la Garelière | AE 152 |
| **7** | 22 avenue Pierre Armand Colin | AB 34, 35, 36 39 |
| **8** | 58 rue de la Boissière | H 444 |
| **9** | Rue du Château d'eau | AD 95 |
| **10** | Rue de la Garelière<br>Rue de Vaucroix | AE 77<br>AE 78 |

**9. <u>Commissions des Impôts</u> : composition**

Le conseil arrête une liste de 24 personnes à soumettre au trésor public pour la commission des impôts. La commission des impôts est composée de six titulaires (dont deux hors communes) et 6 suppléants (dont 2 hors communes). Les services fiscaux arrêteront la liste définitive.

**10. <u>Voirie</u> : aménagement ralentisseur**

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg, avenue du Petit Thouars, la mise en place d'un ralentisseur est prévu à proximité de l'école, entre la rue Besnard Ferron et la rue du Chemin Vert.
Ce ralentisseur sera intégré aux travaux d'aménagement de l'entrée de bourg. Le conseil approuve cet aménagement.

**11. Achat remorque**

Une remorque est nécessaire pour le transport du tracteur tondeuse. Plusieurs devis ont été demandés, s'élevant à environ 1.700 €. Monsieur Mario JOSE propose de vendre sa remorque à la commune au prix de 800 €. Pour information : Monsieur JOSE prête régulièrement cette remorque à la commune. Le conseil accepte la proposition de Monsieur JOSE

**12. <u>Affaires diverses</u>**

***<u>Sécurité école</u>**

- Monsieur le Maire est intervenu auprès du Conseil Général pour faire rétablir l'arrêt de car, rue du Chemin Vert, dans le sens Vendôme-Montoire. Le totem indiquant l'arrêt de bus sera déplacé rue du Chemin Vert. Le conseil Général implantera au mois de novembre, dans le cadre de sa campagne de prévention, un panneau C6 « bus ».

Lors de la visite sur site avec le Conseil Général, des mesures de sécurité de l'entrée de l'école ont été proposées :

- Pose d'un portillon
- Pose de barrières le long du parking
- Pose de balises amovibles, le long du trottoir, face au portail de l'école

* **Travaux aménagement de sécurité de l'appartement** situé au 1er étage : afin d'accueillir les activités organisées pendant les T.A.P., la commune va procéder à des travaux de réfection électrique, de changements de menuiseries, de peinture. Ces travaux sont estimés à 40.000 €.
Une visite technique (pré-visite de sécurité) a été faite en présence de la Sous-Préfète, d'un pompier de Blois, de la directrice de l'école, de la Déléguée Départementale de l'éducation nationale. Un bureau de contrôle devra être nommé, avant le lancement des travaux.

***Aménagement du parking de la Maison des Associations**
Monsieur MINIER présente le projet d'aménagement du parking. Les propriétaires situés à proximité sont favorables pour vendre une partie de leur terrain à la commune pour faciliter l'implantation du parking et l'aménagement de quatre logements et d'une aire de jeux.
Monsieur MINIER est chargé de négocier, après avoir pris l'attache du service des domaines, avec les propriétaires.
Monsieur PIGOREAU est favorable sur le principe mais aurait préféré que les logements sociaux soient construits ailleurs.

* Un courrier est remis à chaque élu pour l'enregistrement d'une boîte mail permettant les communications avec la mairie. Cette boîte mail pourra être un moyen de communication supplémentaire avec la population.

MAIRIE DE VILLIERS-SUR-LOIR (Loir-et-Cher)

Le Maire,

Jean-Yves MENARD